

DECISION DU PRESIDENT
09 mai 2023

DECISION MP2023-05-009 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR UNE ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT D'UN SCHEMA TERRITORIAL DE LA MÉTHANISATION DU TERRITOIRE DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION ET DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Une consultation pour des prestations de services relatives à une étude pour le développement d'un schéma territorial de la méthanisation du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 13 mars 2023 et au BOAMP le 14 mars 2023.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations du contrat font l'objet d'une décomposition en 3 phases.

Objet	
Période de préparation déclenchée à la notification : « Lancement et préparation du cadre d'intervention de l'étude ».	Phase n°3 : Mobilisation et concertation
Phase n°1: Diagnostic et étude de potentiel	
Phase n°2 : Identification d'opportunités de projet	

Les phases 1 et 2 se suivent et sont déclenchées au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. La phase 3 est indépendante, celle-ci est déclenchée sur ordre de service à la date souhaitée par l'agglomération et durera tout au long de l'étude.

La durée du marché est de 12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la phase 1 « Diagnostic et étude de potentiel ».

Le planning détaillé de l'étude sera celui du prestataire retenu et aura valeur contractuelle.

4 offres ont été réceptionnées dans le délai de remise des offres, qui était fixé au 11 avril 2023 à 12h.

Vu la Commission MAPA réunie le 09 mai 2023, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget,

Considérant ces éléments, le Président décide :

- D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle du soumissionnaire désigné ci-après :

Lot unique	Montant : 45 270,94 € HT soit 54 325,13 € TTC		
Titulaire : S3D INGENIERIE Groupement : S3D INGENIERIE/AUXILIA/sous- traitance : Chambre d'agriculture de Bretagne	4 Rue René Viviani	44200	NANTES

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

